



Code de conduite (section "ASSO Sion")

Dans ce document le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Table des matières

Introduction	2
Valeurs de notre section "ASSO Sion"	3
Engagement.....	3
Humilité	3
Confiance	3
Activités hors du service	4
Préparation.....	4
Conduite.....	4
Rapport	4
Activités en civil	5
Tenue civile.....	5
Moments de camaraderie.....	5
Tenue.....	5
Médias lors de nos activités	6
Prise de médias	6
Publications.....	6
Réseaux sociaux.....	6

Introduction

La Société des Sous-Officiers de Sion et environs est une société reconnue par l'association faîtière ASSO¹. Elle est composée notamment d'une section appelée "ASSO Sion"². Dès lors, elle peut effectuer des activités hors du service avec le soutien de l'Armée suisse. Ces activités hors du service ont pour but de maintenir les connaissances techniques et les aptitudes sportives des membres futurs, présents et passés de notre armée.

La section "ASSO Sion" ne cesse de croître et doit structurer son fonctionnement. Le comité œuvre en ce sens avec la création du présent code de conduite comme lui autorise l'art 7.6, chif 16, des Statuts de de la Société des Sous-Officiers de Sion et environs qui font foi en tout temps. Tout manquement au code de conduite peut entraîner une sanction qui peut être un avertissement ou dans un cas plus grave : la radiation du membre.

¹ Association des sous-officiers: <http://asso.ch>

² Société des Sous-Officiers de Sion et environs: <https://sof-sion.ch/>

Valeurs de notre section "ASSO Sion"

Engagement

Nous attendons de nos membres qu'ils s'engagent avec enthousiasme pour notre section. La section "ASSO Sion" ne subsiste que par l'activité bénévole de ses membres. Dès lors, les membres ne peuvent prétendre recevoir une rétribution pour leurs activités au sein de notre section, quelle que soit leur place dans l'organigramme.

Humilité

La section "ASSO Sion" offre la possibilité de rencontrer des individus de tous les horizons avec des parcours militaires variés. Nos membres partagent leurs expériences et leurs connaissances techniques tant civiles que militaires lors de nos activités.

C'est pourquoi, nous vous invitons à faire preuve d'humilité auprès de tous et de ne pas imposer votre "Arme" comme étant meilleure qu'une autre. Vous serez surpris de découvrir les parcours de nos membres au-delà de leur grade ou fonction.

Confiance

L'Armée Suisse fait confiance à notre Société pour utiliser ses infrastructures, son matériel, ses armes, ses munitions et ses véhicules. C'est pourquoi, nous attendons de chaque membre de prêter un soin tout particulier au matériel qui lui est prêté lors de nos activités et de suivre toutes les directives qui lui sont ordonnées.

La confiance doit également être entretenue entre nos membres. Elle s'entretient par la courtoisie et le respect entre chaque individu. En cas de conflit, contactez immédiatement le comité de la Société qui vous aidera à trouver une solution adaptée.

Activités hors du service

Les activités hors du service sont des manifestations autorisée par le SAT³. Les participants bénéficient de l'assurance militaire en cas d'accident. Les participants doivent respecter les Statuts ainsi que toutes les prescriptions et les règlements en vigueur. Ceci conformément aux conditions spécifiées sur les autorisations de manifestation délivrées par le SAT. La tenue, l'équipement, les armes et la munition doivent être d'ordonnance.

Préparation

Chaque activité doit être préparée avec le plus grand soin. Les moniteurs doivent préparer un ordre du jour ainsi qu'un plan de leçon pour chaque instruction.

Pour les exercices et les compétitions, les concepts doivent être détaillés.

Si ces conditions ne sont pas réunies, la Société ne peut pas assumer la tenue de l'activité.

Conduite

Les cadres de la section "ASSO Sion" sont sélectionnés pour leur aptitudes à diriger des groupes hétérogènes. Le cadre doit être capable d'adapter sa manifestation au niveau des participants et de les mener aux buts prévus.

Rapport

Chaque activité fait état d'un rapport sur le nombre de participants, le matériel employé et l'état des infrastructures utilisées.

Ce rapport doit être transmis au chef technique puis il sera envoyé au SAT. Ces informations nous permettent également d'améliorer continuellement notre offre de manifestations.

³ Schiesswesen und Ausserdienstliche Tätigkeiten (Tir et activités hors du service):
<https://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/dehors-du-service/sat.html>

Activités en civil

La section "ASSO Sion" organise également des activités en civil. En général, ces activités ne peuvent être réalisées dans les conditions dictées par le SAT. Cela implique que les participants ne sont pas couverts par l'assurance militaire mais par leur assurance privée.

Nous attendons la même rigueur de la part de nos membres lors de la tenue de ces activités que lors d'activités hors du service.

Tenue civile

La tenue civile doit être portée sans référence militaire. Il s'agit de ne pas porter de camouflage suisse ou étranger, ni même de vêtement de type uniforme (sécurité, police ou militaire). La tenue doit être la plus neutre et passe-partout.

Moments de camaraderie

La section "ASSO Sion" organise plusieurs moments de camaraderie comme l'Assemblée Générale ou le souper de fin d'année. Ces événements sont annoncés auprès du SAT comme manifestation hors du service et le port de l'uniforme est autorisé.

Par contre, dès la fin de la manifestation, si des membres souhaitent poursuivre leur soirée le port de l'uniforme est interdit.

Tenue

La Société exige de ses membres une tenue irréprochable.

Sauf indication contraire, toute participation à un moment de camaraderie doit se faire en tenue de sortie. Si vous ne possédez pas de tenue de sortie, vous pouvez demander à être équipé d'une tenue de sortie auprès de l'arsenal à l'aide d'un bon de commande à réclamer auprès du responsable des membres (S1).

Le port de l'uniforme doit respecter le règlement 51.009, "Habillement et paquetage".

Nous attendons de nos membres un comportement irrépréhensible, que ce soit auprès des autres membres ou de tiers. Le port de l'uniforme implique que vous représentez l'institution militaire.

Médias lors de nos activités

Prise de médias

En principe, la prise de médias est autorisée lors de nos manifestations. Néanmoins, nous vous invitons à faire preuve de bons sens et de ne pas prendre des images qui :

- n'ont pas l'approbation des participants.
- font preuve d'un manque de sécurité.
- ne respectent pas les prescriptions militaires.
- ne présentent pas une tenue correcte (comme ordonné sous "Tenue" cité à la page précédente).
- donneraient une mauvaise interprétation de la situation.

En cas de doute, ne prenez pas d'image. Le responsable de l'activité peut édicter ses propres restrictions.

Publications

Les publications d'images prises pendant nos manifestations ou instructions sont autorisées dans le cercle privé pour autant qu'elles respectent les conditions énoncées ci-dessus.

Les publications sur des médias publics tels que des réseaux sociaux doivent être faits avec le plus grand soin. Nous vous encourageons à partager les médias officiels de la Société pour promouvoir nos activités. Il est impératif d'indiquer que ces images sont prises lors d'activités de la Société.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont de formidables espaces de promotion pour les activités hors du service de notre Société. C'est aussi un espace de discussion où chaque individu peut exprimer ses opinions.

Néanmoins, les propos tenus par un membre de notre Société sur les réseaux sociaux peuvent lui être reprochés et ce, indépendamment du profil, page ou groupe en lien avec notre Société. En particulier, les menaces, injures, propos discriminatoires contre une ethnie, religion, orientation sexuelle ou toute apologie de la haine peuvent faire l'objet d'une sanction si cela entache la réputation de notre Société.

Le présent code de conduite a été approuvé en juin 2022 par le Comité de la Société des Sous-Officiers de Sion et environs.